

CONVENTION DE PARTENARIAT

Année universitaire 2014 - 2015

entre :

L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Gabès (Tunisie)
représenté par son Directeur, M. Hafedh ABDERRAHIM, d'une part

et

L'ESPE de l'académie de Grenoble
représentée par sa Directrice, Mme Bettina DEBÛ, d'autre part

TITRE 1 : Contenu du partenariat

Les deux structures s'engagent à une collaboration sur l'année universitaire 2014 - 2015 permettant :

- 1 Une formation bénéficiant à environ 8 étudiants de Master MEEF du site ESPE de Valence.
- 2 Une formation bénéficiant à environ 12 étudiants de l'ISAM de Gabès

TITRE 2 : Formation des étudiants de l'ISAM de Gabès

Article 1 :

- Un groupe d'environ 8 étudiants tunisiens accompagnés d'un formateur est accueilli à l'ESPE de l'Académie de Grenoble (site de Valence) une dizaine de jours fin novembre ou début décembre 2014 (dates en cours de détermination).

- L'ESPE propose aux étudiants de l'ISAM des cours de pédagogie de la musique, une participation à des ateliers communs de pratique musicale. L'ESPE organise un programme d'observations dans des écoles de musiques et établissements d'enseignement général ainsi que des observations dans des lieux culturels majeurs de la région Rhône Alpes (salles de concert classique, musée...)

- Un formateur de l'ESPE encadre en Tunisie un stage en deux parties (novembre 2014 et printemps 2015 pour un groupe de 12 étudiants de l'ISAM (pratique vocale polyphonique des langages musicaux occidentaux).

Article 2 :

Frais de transport et de séjour.

Dans la mesure de ses possibilités budgétaires, l'ESPE prend en charge tout ou partie des billets d'avion des étudiants et du formateur tunisiens.

L'ESPE prend en charge l'ensemble des frais de transport sur le sol français à partir de l'arrivée à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry (ou de Marseille) dans le cadre du planning du voyage d'étude. Il s'organise pour héberger et nourrir les participants tunisiens.

L'ESPE prend en charge les frais de déplacement du formateur français.

Article 3 :

Dépenses prévisionnelles à la charge de l'ESPE pour réaliser l'accueil et le programme du séjour d'étude.

-Frais de transport sur le sol français :	600 €
-Frais de repas collectifs à l'ESPE et hébergement du formateur tunisien :	900 €
-Activités culturelles :	500 €
-Billets d'avion :	2 700 €

Il est entendu et souligné que ces dépenses sont conditionnées par l'attribution des subventions afférentes à ce projet.

TITRE 3 : Formation des étudiants de l'ESPE

Article 1

Un groupe d'environ huit étudiants du site ESPE de Valence et un formateur sont accueillis à l'ISAM de Gabès une dizaine de jours de préférence en octobre/novembre 2014 (dates en cours de détermination).

L'ISAM organise un programme d'observations de classes de l'enseignement primaire les matins et d'ateliers de sensibilisation à la musique arabo-musulmane les après-midi.

M.Mongi SOUAI, directeur du département de musicologie de l'ISAM, encadre le stage de musique orientale. Daniel PAGLIARDINI, formateur sur le site ESPE de Valence anime pour un groupe d'étudiants de l'ISAM un stage de chant choral (approche de la musique classique occidentale à travers la pratique vocale polyphonique).

Article 2 :

L'ESPE prend en charge les frais de transport et frais de séjour du formateur français.

L'ISAM prend en charge les frais de séjour du formateur français sur le sol tunisien.

L'ISAM s'organise pour héberger et pour nourrir les étudiants français.

TITRE 4 : Echange de services de formateurs

Dans le cadre de son service de l'ISAM, Monsieur Mongi SOUAI organise l'emploi du temps des étudiants français à Gabès d'une part et encadre un stage de pratique musicale d'autre part.

Dans ce cadre de son service de l'ESPE, Monsieur Daniel PAGLIARDINI organise l'emploi du temps des étudiants tunisiens à Valence et encadre à Gabès un stage de pratique musicale pour des étudiants de l'ISAM.

A Grenoble

Le 26.06.2014

La Directrice de l'ESPE
De l'Académie de Grenoble
Bettina DEBÛ

A Gabès

Le 11/07/2014

Le Directeur de l'ISAM
Hafedh ABDERRAHIM

